

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement et Canton
De RAMBOUILLET
Commune d'Auffargis

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFARGIS
du Mercredi 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

Etaient présents :

Mesdames Marie VINCENT, Virginie ROLLAND, Géraldine MENARD, Dany BUREAU, Claudine GIAMMATTEI, Christine KARA.

Messieurs Bernard CHOPY, Pierre MAHON, Serge NICOLA, Laurent HUT, Christian LAMBERT, Pascal HAMET, Dominique PLANCHENAULT, Jean-Pierre JACQUOT.

Etaient absents représentés :

Didier BINANT représenté par Géraldine MENARD

Céline EGLIZEAUD représentée par Jean-Pierre JACQUOT

Corinne PETETIN représentée par Virginie ROLLAND

Etait absent non représenté :

Gérard CHIVOT

Représentant la majorité des membres en exercice.

Dominique PLANCHENAULT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2018

B/ DELIBERATIONS

- ▶ Compte-rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires
- ▶ Indemnité de conseil 2017 du Trésorier Principal de Rambouillet

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

D/ QUESTIONS DIVERSES

A/ **APPROBATION** du compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2018
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

B/ DELIBERATIONS

Délibération n°2018-04-01 : Compte-rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

VU le Compte-rendu des décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du 10 janvier 2018,

VU les délibérations n°CC1801FI03 et CC1801FI04 du conseil communautaire de RT du 29 janvier 2018,

VU la notification reçue de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires en date du 19 mars 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la nécessité de fixer les attributions de compensations pour 2017 et 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du 10 janvier 2018,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive de 2017 pour 15 802 776.00 € dont 198 962.00 € pour la commune d'Auffargis.

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2018 pour 14 032 884 € dont 198 962.00 € pour la commune d'Auffargis.

Délibération n°2018-03-02 : Indemnité de conseil 2017 du Trésorier Principal de Rambouillet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités perçues par les Comptables du Trésor,

VU le courrier de Monsieur DREVET Trésorier de Rambouillet depuis le 1^{er} septembre 2017 et de Monsieur GOUX, Trésorier de Rambouillet jusqu'au 31 août 2017, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que cette indemnité peut être versée à Monsieur Pierre-Michel GOUX, Trésorier Principal, au titre de la gestion de l'exercice 2017 (du 01/01 au 31/08) pour un montant de 382.50 €,

CONSIDERANT que cette indemnité peut être versée à Monsieur Gilles DREVET, Trésorier Principal, au titre de la gestion de l'exercice 2017 (du 01/09 au 31/12) pour un montant de 191.31 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE que le versement, au titre de l'exercice 2017, est fixé à 382.50 € pour Monsieur Pierre-Michel GOUX, Trésorier Principal,

DECIDE que le versement, au titre de l'exercice 2017, est fixé à 191.31 € pour Monsieur Gilles DREVET, Trésorier Principal,

DIT que cette rémunération est inscrite au budget primitif 2018 de la commune.

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- Ecole maternelle : Pour l'année scolaire 2018/2019, la commune a reçu la pré-inscription de 6 enfants nés en 2014. Ils n'auront pas 3 ans en septembre 2018. Exceptionnellement cette année, il a été décidé de ne prendre aucun enfant de moins de trois ans compte-tenu du nombre important d'inscrits pour la classe de Petite Section. Pour mémoire, les tout-petits ne comptent pas dans l'effectifs de l'école, ils ne permettent pas le maintien d'une ouverture de classe.

- Comité des Fêtes : remerciements des membres de l'association adressé au Conseil Municipal pour l'accord de la subvention annuelle 2018 de la commune

- Bibliothèques : l'achat d'un logiciel commun est en étude pour la mise en réseau des bibliothèques

- Distribution du Tambour : Monsieur le Maire a reçu un devis de la Poste de 167€ pour le coût de la distribution de ce dernier dans les boîtes aux lettres.

- Alerte SMS : la commune pense étudiée la possibilité de proposer un service « alerte sms » notamment pour la météo.

- Pompe de relevage de l'école élémentaire : financement du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- DETR 2018 : les critères d'attributions ont été modifiés. La commune ne peut plus y prétendre. Monsieur le Maire a donc saisi Monsieur LARCHER et Monsieur le Sous-Préfet à ce sujet.

- Rue de la Chicane : bilan de l'étude faite par Ingenier'y, la rue s'abîme plus rapidement, sans doute dû au trafic des travaux liés au lotissement. De plus, ENEDIS prévoit le passage de câbles à travers cette rue.

- Contrat rural : la Région a raccourci les délais de présentation du dossier pour le mois de juin et impose l'avis de la DDFIP pour le dossier, le délai de remise étant fixé au 30 avril, il semble peu probable d'être dans ce délai. La prochaine commission sera pour Septembre.

- Reprise des concessions du cimetière : deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres, l'analyse est en cours.

- Chemin des Déserts : l'enquête publique démarre le 07 mai et se terminera le 23 mai 2018. Délibération en juillet 2018.

D/ QUESTIONS DIVERSES

Pierre MAHON expose le calcul du potentiel financier de la commune suite aux nouveaux critères concernant la D.E.T.R ;

Daniel BONTE indique qu'une centrale d'achat pour la vidéoprotection est créée par Yvelines Numériques.

Serge NICOLA présente l'étude d'un tableau électronique d'informations communales avec 4 fournisseurs potentiels. L'avis des membres du Conseil Municipal se porte à 8 oui, 4 plutôt non et 1 abstention. Devis à venir (environ 3600.00 €/an)

Claudine GIAMMATTEI rappelle le problème des rives des étangs de Monsieur ATTIA. Monsieur le Maire indique avoir déjà fait un courrier recommandé, resté sans réponse à ce jour. Par ailleurs, elle signale que les marches de la mairie sont blanches.

Christine KARA demande les horaires des travaux de la rue de Cernay : ce jour 6h45-18h45 avec autorisations mairie et riverains prévenus. Les horaires standards sont 07h00-20h00.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Daniel BONTE